



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 28 janvier à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie Pierre TEYSSIER, M. Michel PASSARELLI, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Gabriel BARROT, Mme Mylène ROLAND, Maires Adjoints ; MM. Gérard MOREL, Gérard GALOIS, Mme Christine CHENIVESSE, MM. Etienne du CHAFFAUT, Loïc BOUCHARD, Mme Isabelle ADELINÉ, MM. Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI

Absente excusée : Mme Françoise BRESSON qui donne pouvoirs à M. Michel PASSARELLI

Nombre de conseillers en exercice: 15 **présents : 14** **votants: 15**

Secrétaire de séance : Isabelle ADELINÉ

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal du 27 novembre 2014 est adopté, toutefois, Gabriel EHRET et Gérard GALOIS souhaitent que des modifications y soient apportées ;

1° Concernant le projet des Verchères : Gabriel EHRET demande qu'il soit modifié de la façon suivante : « Gabriel EHRET et Béatrice CESARI demande le nombre de logements prévus..... »

2° Gérard GALOIS : - Concernant le projet de Passerelle, il demande que la phrase soit modifiée de la façon suivante : « le projet de convention devra être communiqué » par « le projet de convention sera communiqué »

Concernant le projet des Verchères : Gérard GALOIS demande le rajout suivant : « il précise que comme d'habitude, la demande de permis de construire sera traitée en commission d'urbanisme et après accord, l'information sera faite au conseil municipal suivant ».

Convention passerelle entre Civrieux/Chazay

La commune de Chazay a transmis le projet de convention et l'annexe ainsi que les plans qui ont été communiqués à chaque élu.

Il sera nécessaire de désigner deux élus qui participeront à la commission Appel d'Offres.

Le coût de cette opération étant d'environ 300 000.00€ Mme le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il convient de voter pour autoriser Mme le Maire à signer la convention et engager cette opération.

Madame le Maire soumet au vote :

Abstention s : 3 Pour : 12



Gabriel EHRET demande si un membre de l'opposition peut faire partie de la CAO ?
Madame le Maire invite les Conseillers à faire leur demande par mail.

Seules la passerelle et les culées étant partagées 50/50 entre Chazay et Civrieux, Gabriel EHRET souhaite savoir ce qu'il restera en plus à la charge de la commune de Civrieux ?

Réponse: les acquisitions de terrains, les abords et le cheminement jusqu'à la passerelle et l'éclairage (SYDER)

Denis BINAUD demande si l'ONEMA a été contacté pour une autorisation ou une déclaration dans le cadre de la Loi sur l'eau car rien n'est précisé dans la convention en termes d'études et de montage du dossier ?

Réponse de Mme le Maire : c'est la mairie de Chazay qui s'en charge.

Madame le Maire précise que les plans vus ce soir ne sont pas définitifs.

Calad Etude, missionné sur ce projet réfléchit encore à différents scénarios.

Denis BINAUD s'étonne de ces propos alors que l'ensemble des études transmis aux Conseillers municipaux sont actés dans l'annexe et réputés acceptés par les deux Communes lors de la signature de la convention.

Béatrice CESARI s'interroge sur les conditions de sécurité d'un tel aménagement au bord de l'Azergues alors que l'implantation du futur city stade n'avait pas été retenue dans ce même lieu justement pour des questions de sécurité.

Retrait de la délibération du 15 juillet 2014 relative à l'adhésion au groupement de commandes « marché public de prestations intellectuelles » pour l'instruction des autorisations du droit des sols

La Préfecture considère que la délibération précitée est entachée d'illégalité. L'instruction des autorisations du sol ne peut être confiée qu'à une personne publique, un cabinet d'études étant une personne privée. Il convient de retirer la délibération.

Mme le Maire soumet au vote.

Madame le Maire soumet au vote :
Accord à l'unanimité du conseil.

Gabriel EHRET rappelle que Béatrice CESARI avait indiqué au moment de cette délibération que cette décision risquait d'être rejetée par le contrôle de légalité pour les raisons invoquées ci-dessus.

Projet de chantier international avec l'association « Jeunesse et Reconstruction »

Mme le Maire rappelle que cette association met en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles, permettant ainsi à des jeunes de réaliser des travaux au profit de la commune.

L'aménagement du carrefour des Ponts pourrait être réalisé dans le cadre de cette opération.

Gabriel Barrot chargé du projet, présente les plans du carrefour à réaliser.

Une participation financière de 4 000€ serait versée à l'association et donc inscrite au budget communal.

Chaque élu a pris connaissance de la convention.

Denis BINAUD demande le coût global de cette opération ? L'adjoint indique que le montant de la fourniture s'élève à environ 11.000€H.T. plus les 4000 € de subvention à l'association.

Denis BINAUD s'interroge sur les conditions de sécurité des jeunes qui travailleront sur ce carrefour avec 20.000 véhicules/jour et demande si le Conseil Général du Rhône a donné un avis favorable sur cet aménagement ?



Gabriel BARROT a contacté les services de la MDR à ce sujet et est en attente d'une réponse à ce sujet.

Gabriel EHRET et Denis BINAUD souhaitent que ce projet soit étudié par la commission environnement.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à engager la commune sur ce projet et à signer la convention.

Madame le Maire soumet au vote :

Abstention 2 Pour 13

Mur Mme Bordes – Mission maîtrise d'œuvre

Décision prise par délégation du Conseil Municipal (délibération du 15/04/2014)

Le bureau d'étude géologique Fondaconseil a remis une proposition technique, pour assurer toute la maîtrise d'œuvre : étude, consultation des entreprises, suivi et réalisation des travaux pour un montant de 13 079.00€H.T. La commande a été passée.

Différentes solutions sont à l'étude, dans un 1^{er} temps, le butonnage du mur est nécessaire et là également nous attendons d'autres devis.

La commission voirie devra donner son avis sur la solution proposée.

Gabriel EHRET s'interroge sur l'aspect visuel du mur à l'issue des travaux ?

Michel PASSARELLI précise que le choix technique n'est pas encore arrêté.

Compte rendu Conseil Communautaire du 10 décembre 2014

Mme le Maire fait part des points les plus importants, abordés lors de ce conseil.

- pacte financier. Il n'a pas été adopté à l'unanimité en Conseil communautaire. Il devra être adopté après le vote à la double majorité des 34 Conseils municipaux de la Communauté de Communes.

- règlement intérieur des déchetteries, en cours d'élaboration

- Tourisme

- Jeunesse - centre de loisirs: Mylène Roland informe que la CCBPD a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015, un service de ramassage le mercredi à 11h30 pour accompagner les enfants au centre aéré de Lozanne.

Béatrice CESARI précise que les centres de loisirs dépendent de la compétence Jeunesse et Enfance et non de la petite enfance.

Ce compte rendu est consultable sur le site internet de la mairie.

Mylène Roland, responsable de la communication, informe que le bulletin municipal annuel va sortir la semaine prochaine.

Compte rendu commission d'urbanisme des 15 Décembre et 26 janvier 2015

Monsieur BOUCHARD fait le compte rendu de ces deux réunions.

Bilan agronomique des boues de la station d'épuration

La réunion annuelle a eu lieu, et la chambre d'Agriculture qui gère ce dossier a présenté le bilan. Les résultats sont conformes aux normes en vigueur. Ce procédé d'épandage des boues permet une importante économie à la commune, en évitant le transport des matières vers des usines de traitement.



Embauche de l'ASVP.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un ASVP prendra ses fonctions au 1^{er} mars 2015, il s'agit d'une mutation de Villeurbanne.

Béatrice CESARI s'étonne de l'embauche d'un ASVP, titulaire, plutôt que d'un policier municipal, compte tenu de la volonté de l'équipe municipale majoritaire de recruter un policier municipal pendant la campagne électorale.

Michel PASSARELLI indique que l'agent recruté a suivi toutes les formations d'ASVP.

La nomination au grade de policier municipal n'est pas exclue par le biais de la réussite du concours.

Gérard GALOIS indique : « je fais part au conseil de mon désaccord, la liste majoritaire avait annoncé avec les élections de mars 2014 à ses électeurs – un policier municipal – et pas un ASVP ; je n'ai pas changé d'avis ».

Béatrice CESARI précise aussi que l'ancien ASVP était en CDD. L'embauche d'un ASVP titulaire engage la commune définitivement.

Prochaines réunions de conseil municipal

Vote du compte administratif et compte de gestion :	jeudi 26 février à 20h30
Budget – réunion d'orientation budgétaire :	jeudi 12 mars à 19h
Vote du budget :	jeudi 26 mars à 20h30

Questions diverses

Béatrice CESARI s'interroge sur la rédaction en cours du cahier des charges pour le City stade. Il avait été évoqué la création d'une commission pour ce projet dont elle souhaitait être membre.

Liliane DALLA LIBERA précise que compte tenu de l'implantation définitive du projet aux Verchères, Béatrice CESARI n'aurait finalement plus souhaité faire partie de cette commission.

Elle rappelle que cette implantation a été validée après une réunion publique et des questionnaires issus du Petit Séverien. Elle souligne qu'une commission n'a donc finalement pas été créée car seule Béatrice CESARI s'était portée candidate.

Béatrice CESARI maintient qu'elle n'a jamais décliné sa participation à cette commission.

En conclusion il sera bien créé une commission à laquelle Béatrice CESARI participera.

Denis BINAUD demande des informations (plans et couts) sur la création du local de l'ADMR à la Maison de l'Europe.

Michel PASSARELLI indique que ce dossier avait été vu en commission bâtiments, mais à l'époque tous les devis n'étaient pas arrivés.

Denis BINAUD souhaite que ces éléments soient communiqués lors du prochain Conseil.

La séance est levée à 21h15.